



**Assemblée générale
Conseil économique et social**

Distr.
GÉNÉRALE

A/63/72
E/2008/48
30 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Assemblée générale

Soixante-troisième session

Point 49 de la liste préliminaire*
Les technologies de l'information
et de la communication au service
du développement

Conseil économique et social

Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008
Point 13 b) de l'ordre du jour provisoire**
Questions relatives à l'économie et
à l'environnement: Science et technique
au service du développement

**PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES RÉSULTATS
DU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION AUX NIVEAUX
RÉGIONAL ET INTERNATIONAL**

Rapport du Secrétaire général***

Le Conseil économique et social, dans sa résolution 2006/46, a prié le Secrétaire général d'informer la Commission de la science et de la technique au service du développement de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) dans les rapports annuels qu'il présente à ladite commission.

Le présent rapport a pour objet d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés aux niveaux international et régional dans la mise en œuvre des résultats du SMSI et d'identifier les obstacles et les difficultés rencontrés. Il récapitule les renseignements fournis par des entités du système des Nations Unies et d'ailleurs sur les efforts qu'elles ont fait en 2007 pour mettre en œuvre les résultats du SMSI, le but étant de partager les pratiques optimales et efficaces et les enseignements tirés de l'expérience.

* A/63/50.

** E/2008/100.

*** Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure.

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général d'informer la Commission de la science et de la technique au service du développement de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) dans les rapports annuels qu'il présente à ladite commission.
2. Dans sa résolution 2007/8 du 25 juillet 2007, intitulée «Circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information», le Conseil a réitéré la demande susmentionnée et prié les organisations chefs de file des Nations Unies, les commissions régionales, les entités facilitant les travaux portant sur le thème principal, l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement et, selon qu'il conviendra, d'autres entités, de soumettre en temps voulu au secrétariat de la Commission leurs rapports et leurs résumés analytiques respectifs, qui serviront de base à l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général à la Commission. Le Conseil a en outre prié le secrétariat de la Commission à s'appuyer dans la mesure du possible sur ces résumés analytiques pour élaborer le rapport annuel du Secrétaire général sur le suivi des textes issus du SMSI.
3. Le présent rapport, soumis en réponse à ces demandes, passe en revue les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des résultats du Sommet aux niveaux régional et international. Il intègre l'analyse des réponses fournies par 14 organismes internationaux et régionaux¹ à une lettre qui leur avait été adressée par le Secrétaire général de la CNUCED les invitant à présenter des contributions sur les tendances, les réalisations et les obstacles en matière de mise en œuvre des résultats du SMSI. L'objet de ce rapport n'est pas d'établir un recensement détaillé de tous les efforts de mise en œuvre en question, mais plutôt de mettre en relief les grandes initiatives prises depuis février 2007, signalées par ces organismes internationaux et régionaux.

II. FAIRE LE POINT SUR LES EFFORTS ET LES PROGRÈS ACCOMPLIS EN MATIÈRE DE DÉPLOIEMENT DES TIC

A. L'accès aux TIC et leur utilisation²

4. La fracture numérique demeure profonde mais elle est en train de se résorber pour certaines technologies. La téléphonie mobile est la technologie la plus prometteuse s'agissant de réduire la fracture numérique. Avec les taux de croissance actuels, à la fin de 2008 la moitié de la population mondiale devrait avoir accès à un téléphone mobile. La téléphonie mobile est particulièrement importante dans les pays les moins avancés (PMA), où le nombre des téléphones mobiles était pratiquement huit fois supérieur à celui des lignes fixes à la fin de 2007, ainsi que pour l'Afrique subsaharienne, où le rapport était de 10 pour 1. Cela étant, la fracture numérique prend de nouvelles formes, le creusement de l'écart d'accès à Internet en haut débit, par exemple. Certes, le haut débit est actuellement disponible dans plus

¹ DESA, CEA, CEE, CEPALC, CESAP, FAO, UIT, CNUCED, UNESCO, OMS, UPU, OMM, Forum de la gouvernance d'Internet, Fonds de solidarité numérique.

² Cette section s'inspire de *Rapport 2007-2008 sur l'économie de l'information* (CNUCED, 2008).

de 170 pays, mais il demeure plus de 10 fois plus cher dans les pays à faible revenu que dans ceux à revenu plus élevé et est souvent limité aux zones urbaines.

5. La téléphonie mobile continue de connaître une forte croissance dans le monde en développement, où le nombre des abonnés a été multiplié par trois entre 2002 et 2006 et représente jusqu'à 58 % du nombre total des abonnés mobiles dans le monde. Le plus fort taux de croissance et de pénétration de la téléphonie mobile a été enregistré en Afrique, puis dans les pays en développement de l'Asie. Selon les estimations de la CNUCED, l'objectif du SMSI consistant à faire en sorte que «plus de la moitié des habitants de la planète aient à leur portée un accès aux TIC» à l'horizon 2015 sera probablement atteint en 2008 en ce qui concerne le taux de pénétration de la téléphonie mobile, qui devrait approcher les 50 % dans les pays en développement.

6. Le fossé en ce qui concerne l'accès à Internet est aussi en train de se combler lentement. Alors qu'en 2002 le taux de pénétration d'Internet dans les pays développés était 10 fois supérieur à celui des pays en développement, ce rapport n'était plus que de 6 pour 1 en 2006. Les pays en transition ont connu le plus fort taux global de croissance annuelle de la pénétration d'Internet entre 2002 et 2006. Toutefois, alors que le nombre des utilisateurs d'Internet en Afrique continue de croître à un rythme soutenu, le taux de pénétration demeure extrêmement faible et inégal. En 2006, 4,7 % seulement de la population africaine avaient accès à Internet. Le taux de pénétration du haut débit est inférieur à 1 % et 70 % de l'ensemble du trafic du continent sont orientés vers l'extérieur de l'Afrique, ce qui augmente les frais de connexion pour les consommateurs. Dans certaines parties de l'Afrique, la connexion à Internet coûte entre 250 et 300 dollars par mois, soit le tarif le plus élevé au monde. Quatre pays sur 53 abritent près de 60 % des utilisateurs d'Internet dans la région. L'Asie représente la part la plus importante des utilisateurs d'Internet, essentiellement en raison de la Chine et de l'Inde, qui abritent au total près de 200 millions d'utilisateurs (près de la moitié des internautes de la région). Le nombre des abonnés à Internet en haut débit connaît certes une forte croissance à l'échelle mondiale mais les pays développés restent prépondérants en nombre d'abonnements et l'écart de taux de pénétration s'est creusé depuis 2002. Dans les pays développés à revenu élevé, le coût moyen d'une connexion haut débit est nettement inférieur à ce qu'il est dans les pays en développement, du point de vue tant économique qu'en pourcentage du revenu mensuel moyen. La fracture numérique se déplace donc des inégalités en «quantité» et «accès» de base vers les différences en «qualité» et «capacité».

B. Engagements renouvelés en faveur de «Connecter l'Afrique»

7. L'année 2007 a vu le lancement de l'initiative *Connecter l'Afrique*, multipartenariat mondial visant à mobiliser les ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour remédier aux insuffisances flagrantes des infrastructures des TIC dans toute l'Afrique. Cette initiative a pour objet d'accélérer la réalisation des objectifs en matière de connectivité du SMSI, en partant des activités et priorités nationales et régionales existantes³. Cette initiative a été

³ Telles que les initiatives phares de la Conférence ministérielle de l'Union africaine sur les technologies de l'information et de la communication, dans le contexte du Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir, ainsi que des programmes relevant du Plan d'action à court terme du NEPAD et autres sur le continent.

lancée lors d'un sommet des dirigeants tenu à Kigali (Rwanda) les 29 et 30 octobre 2007, sous l'égide du Président rwandais, M. Paul Kagame, et du Président de l'Union africaine et Président du Ghana, M. John Kufuor. Ce sommet était organisé par l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Union africaine, le groupe de la Banque mondiale et l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et de la communication au service du développement, en partenariat avec la Banque africaine de développement (BAfD), l'Union africaine des télécommunications, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), et le Fonds mondial de solidarité numérique.

8. Le Sommet a rassemblé 1 036 participants venus de 54 pays, parmi lesquels six chefs d'État ou de gouvernement. Quarante-trois pays d'Afrique étaient représentés, dont 23 au niveau ministériel. Une vingtaine d'entreprises industrielles de renom ont également participé au Sommet, de même que des banques de développement, des organisations internationales et d'autres parties prenantes. Le Sommet a débouché sur des engagements d'investissement de plus de 55 milliards de dollars émanant de parties prenantes tant publiques que privées, sur les cinq prochaines années, pour soutenir la réalisation des cinq objectifs définis par le Sommet. Les objectifs en question portaient sur l'interconnexion des capitales et autres grandes villes africaines par une infrastructure des TIC à haut débit et le renforcement de la connectivité au reste du monde d'ici à 2012 et sur la connexion de tous les villages africains aux services à haut débit d'ici à 2015. Ces objectifs privilégient également l'adoption de mesures réglementaires propres à favoriser un accès abordable et généralisé à tout l'éventail des services à haut débit et à soutenir la constitution d'une masse critique de compétences en matière de TIC, ainsi que l'adoption de cyberstratégies nationales visant à rendre largement disponibles en ligne d'ici à 2015 de multiples services administratifs et autres⁴.

9. L'année 2007 a été également marquée par le lancement des travaux de construction du système de câble sous-marin de l'Afrique de l'Est (EASSy), à la suite de l'approbation d'un financement initial par la Banque africaine de développement (BAfD)⁵. Lancé en 2003, ce projet de câble à fibre optique connectera 22 pays africains côtiers ou enclavés, entre eux et avec le reste du monde. Une fois achevé, en 2010, il devrait améliorer l'accès aux communications pour 250 millions d'Africains, et réduire les coûts pour les consommateurs et les entreprises.

10. Ce projet réunit les secteurs public et privé, des institutions régionales de développement et des organisations internationales pour l'expansion de l'infrastructure des télécommunications. Le coût total du projet, soit 235 millions de dollars, est couvert à concurrence de 70,7 millions de dollars par des prêts de la BAfD, de l'Agence française de développement, de la Banque européenne d'investissement, de la Banque allemande de développement (KfW) et de la Société financière internationale. Le reste du financement sera assuré par les 25 opérateurs privés de télécommunications qui exploiteront le câble dans le cadre d'un consortium. Ces opérateurs de

⁴ Les plus notables étant les opérateurs de téléphonie mobile de la GSM Association, la Banque mondiale, la Commission européenne, la Banque africaine de développement, l'UIT et les Gouvernements rwandais, tunisien et espagnol.

⁵ Mande, Mike. «EASSy Project Secures US \$14 Million in Start-Up Funds», 3 December 2007 All Africa.

télécommunications, pour la plupart africains, seront tous les principaux utilisateurs de la capacité offerte par le câble. Le modèle de développement adopté, celui de l'entité à but spécifique (SPV) mixte, permet aux petits opérateurs d'entrer dans le consortium de l'EASSy pour un investissement réduit.

11. Dans le cadre du suivi des résultats du SMSI, à l'occasion du deuxième anniversaire de la seconde phase du Sommet, le Gouvernement tunisien, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et en partenariat avec l'Alliance mondiale pour les TIC au service du développement, la Banque africaine de développement et l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, a organisé à Hammamet (Tunisie) les 20 et 21 novembre 2007, le deuxième ICT4All Forum – Tunis+2, sous le haut patronage du Président de la Tunisie, M. Zine El Abidine Ben Ali. Le Forum était centré sur le déploiement des TIC dans le cadre de partenariats public-privé (PPP), conformément au paragraphe 98 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, qui encourage à mettre en œuvre les résultats des phases de Genève et de Tunis du Sommet par la promotion de multipartenariats, notamment de PPP. Cette manifestation a rassemblé plus de 600 participants représentant plus de 30 pays, dont les représentants de gouvernements, du monde des entreprises, d'investisseurs potentiels et d'experts internationaux. Outre une exposition technologique, le programme du Forum comportait un débat ministériel et quatre réunions-débats thématiques avec la participation d'intervenants éminents (ministres, présidents directeurs généraux d'entreprise et experts internationaux). L'ICT4All Forum a été pour ces participants l'occasion d'une mise en commun de leurs expériences et de leurs meilleures pratiques en matière de PPP et de présenter des modèles, des approches et des stratégies nationales pour la création de tels partenariats.

III. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

A. Mise en œuvre et suivi à l'échelon régional

12. Les commissions régionales des Nations Unies continuent d'apporter leur soutien à la mise en œuvre des résultats du SMSI par le biais de plans d'action régionaux⁶. Un large éventail d'activités relevant de ce programme a été signalé, comportant notamment la facilitation du partage des expériences de bonnes pratiques à l'échelon régional, l'appui aux gouvernements des pays pour l'élaboration des politiques, la mise en place de services en ligne et le renforcement des capacités par la production de directives, d'outils et de méthodes, l'organisation de conférences, d'ateliers, de séminaires et de stages de formation, la compilation et la diffusion de statistiques et le partage et la diffusion de l'information. Les commissions régionales ont insisté sur l'importance de la collaboration avec d'autres partenaires pour le développement tels que les organisations internationales et régionales, le secteur privé et les gouvernements.

⁶ Voir le rapport du Secrétaire général intitulé «Promouvoir l'édification d'une société de l'information à dimension humaine, axée sur le développement et solidaire, en vue de renforcer les capacités de tous les individus dans une société numérique» (E/CN.16/2007/2) pour plus de détails.

13. Les commissions régionales ont également souligné l'importance de la réduction de la fracture numérique à l'intérieur de leurs régions respectives et entre celles-ci. Une initiative importante, conduite par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et associant les autres commissions régionales, portait sur la création de réseaux de connaissances autour de points d'accès aux TIC pour les communautés défavorisées. L'objectif principal de cette initiative était de démarginaliser les communautés pauvres et défavorisées en transformant certains points existants d'accès aux TIC en pôles de connaissances et en instaurant des réseaux aux échelons national, régional et mondial. Ces réseaux constituent une plate-forme pour l'élaboration, la diffusion et le partage des connaissances présentant un intérêt pour ces communautés dans des domaines essentiels du développement durable, tels que l'emploi, l'éducation, l'égalité entre les sexes et la santé.

1. Afrique

14. La CEA a continué d'aider les États membres qui s'efforcent de concevoir, formuler et mettre en œuvre des cyberstratégies nationales. En 2006-2007, 10 pays ont soit engagé soit consolidé leur processus d'élaboration des politiques nationales des TIC⁷. Trois pays ont adopté leur politique et commencé à la mettre en œuvre⁸. Le nombre des pays qui se sont dotés de politiques des TIC est passé de 13 en 2000 à 35 en 2007. Les programmes et activités régionaux et sous-régionaux étaient centrés sur le renforcement des capacités, la lutte contre la cybercriminalité et les applications des TIC.

15. Dans le domaine du renforcement des capacités, l'accent a été mis en 2007 sur les autorités législatives. En collaboration avec le Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique australe, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a facilité l'organisation d'un forum de parlementaires sur le thème de l'édification d'une société de l'information solidaire dans la région, auquel ont participé plus de 40 parlementaires représentant 12 États membres de la SADC. L'objectif principal du forum était de promouvoir le recours aux TIC au niveau des parlements en tant qu'outils de gouvernance démocratique.

16. S'agissant de la cybersécurité, des experts des TIC de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont adopté des «lignes directrices sur la lutte contre la cybercriminalité» le 11 décembre 2007 à Lomé (Togo). Élaborées par la CEA sur la demande de la CEDEAO et de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA), ces lignes directrices visent à moderniser les instruments permettant de promouvoir le commerce électronique, de préserver les données personnelles et de lutter contre la cybercriminalité par la législation sous-régionale et nationale. Les chefs d'États de la CEDEAO devraient adopter ces lignes directrices en tant que directives en 2008. La CEA a également aidé le Burkina Faso, le Ghana, le Kenya et le Mozambique à élaborer des cadres nationaux de lutte contre la cybercriminalité.

⁷ Cameroun, Libéria, Malawi, Niger, Nigéria, République démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Tchad et Togo.

⁸ Burundi, Gambie, Swaziland.

17. Dans l'optique de la sensibilisation à la société de l'information et pour promouvoir le partage des exemples de bonnes pratiques, la CEA a lancé plusieurs programmes en 2007. À titre d'exemple, le prix TIGA pour l'utilisation de la technologie dans l'administration, initiative conjointe de la CEA et du Gouvernement canadien, a permis de reconnaître des réalisations productrices de changement aux niveaux national, régional ou provincial. Ce prix est accordé dans quatre catégories: services publics aux citoyens ou aux communautés; services de santé améliorés par l'utilisation des TIC; services éducatifs améliorés par l'utilisation des TIC; et partenariats public-privé pour la prestation de services économiques et financiers en ligne. Le *Prix des médias* décerné par l'AIISI (Initiative société de l'information en Afrique) est une initiative soutenue par l'Agence suisse pour le développement et la coopération, le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) et l'Institut international pour la communication et le développement (IICD). Ces prix ont été attribués à des journalistes africains pour encourager une couverture plus pertinente des questions relatives à la société de l'information et aux TIC au service du développement en Afrique. Le Forum sur les meilleures pratiques en matière de TIC, qui s'est tenu au Burkina Faso en juin 2007, a attiré plus de 350 délégués de 60 pays d'Afrique centrale et de l'Ouest, représentant des gouvernements, le secteur privé, la société civile, la presse et des institutions financières et gouvernementales internationales. Il a offert une occasion unique d'instaurer des partenariats entre toutes les parties prenantes.

18. S'agissant de l'administration en ligne, la CEA, en coopération avec le Ministère mozambicain de la science et de la technologie, le Centre canadien de documentation sur les politiques (CEPRC) et l'Initiative pour une société ouverte en Afrique australe, a organisé à Maputo (Mozambique), du 28 au 30 mai 2007, un atelier sur les TIC, la parité et l'administration en ligne. Cet atelier a débouché sur l'élaboration d'un cadre pour un plan d'action africain pour les TIC, la parité et l'administration en ligne. En matière de commerce électronique, la CEA a entrepris une étude sur les TIC, le commerce et la croissance économique couvrant six pays⁹ et visant à renforcer les compétences et les capacités pour la création de cadres directeurs relatifs à l'utilisation et à l'adoption des TIC dans le commerce. En matière de cybersanté, la CEA, en collaboration avec l'OMS et le Gouvernement canadien, a commandé une évaluation régionale périodique des besoins et une étude sur la portée du réseau dit «African Health Infoway», réseau d'information de santé publique au niveau des districts et système sanitaire géospatial pour la santé en Afrique. Le premier rapport sur l'évaluation des besoins menée au Kenya, au Mozambique, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et au Swaziland a été publié en 2007. S'agissant du cyberapprentissage, la CEA a lancé l'Initiative africaine de cyberapprentissage, qui dispense des cours en ligne sur l'élaboration des politiques des TIC. Pour la cyberscience, la CEA organise la conférence «Science with Africa» en collaboration avec l'organisation «Intelligence in Science» (ISC).

2. Asie et Pacifique

19. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a continué d'aider les États membres à mettre en œuvre les résultats du SMSI et de promouvoir les échanges de meilleures pratiques à l'échelon régional, s'agissant en particulier de la création

⁹ Afrique du Sud, Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya et Sénégal.

d'un environnement de politiques et de réglementations favorable à l'émergence de la société de l'information. Afin de coordonner efficacement à l'échelon régional les activités des organismes des Nations Unies et autres organisations internationales, la CESAP a organisé, conjointement avec l'UIT et la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique, la réunion du Groupe de travail régional interinstitutions sur les TIC. Les activités du programme pour 2007 étaient axées sur le renforcement des capacités en matière de gouvernance d'Internet, les cadres juridiques et réglementaires et les outils TIC spatiaux pour la détection et la prévention des catastrophes naturelles et des épidémies.

20. En réponse à la demande formulée par les dirigeants du Pacifique lors de leur réunion extraordinaire en marge de la soixante-deuxième session de la CESAP, en 2006, la Commission a mené, en coopération avec l'UIT et le Forum des îles du Pacifique, une étude sur le rôle d'un système à satellite spécialement consacré à connecter les îles les moins peuplées des pays du Pacifique. Cette étude bénéficiait du soutien du Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ainsi que du Bureau du PNUD pour la coopération Sud-Sud. Les conclusions de cette étude seront présentées aux dirigeants du Pacifique en 2008. La CESAP a facilité l'élaboration de stratégies régionales pour le développement de l'accès aux TIC des communautés défavorisées et la création de cybercentres communautaires rendant les TIC et les services correspondants plus accessibles dans les zones rurales du Bangladesh, du Bhoutan, de l'Inde et du Népal. Une série d'ateliers nationaux et régionaux ont été organisés au Népal, en République démocratique populaire lao, en Mongolie et au Cambodge, dans le but d'aider les responsables de ces pays à formuler et à mettre en œuvre les politiques essentielles – publiques et autres – des TIC sur la gouvernance d'Internet au service du développement socioéconomique.

21. Grâce à des multipartenariats associant les gouvernements, le secteur privé, d'autres organismes des Nations Unies, la Banque asiatique de développement (BAD) et l'Institut de la BAD, la CESAP a engagé un large éventail d'activités relatives aux applications des TIC. En ce qui concerne le commerce électronique, la CESAP a organisé à Hong Kong (Chine), en décembre 2007, le sixième Forum international sur le règlement des différends en ligne. Dans le domaine de la cyberentreprise, la CESAP a encouragé le partage des bonnes pratiques dans le cadre d'un atelier régional et a apporté son appui à des projets pilotes exécutés dans quatre pays¹⁰, pour développer les cyberservices à l'intention des petites et moyennes entreprises (PME). Elle a aussi fait un travail de promotion de l'entrepreneuriat et du commerce électronique à l'intention des femmes dans les coopératives rurales en organisant des ateliers régionaux et des activités de formation et en mettant au point des guides. Concernant le cyberapprentissage, la CESAP a organisé des ateliers régionaux destinés à partager des exemples de pratiques optimales.

22. Les outils d'information et de communication par satellite ont fait l'objet d'une vaste promotion pour la réalisation des objectifs du SMSI. Dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, la CESAP a élaboré une stratégie et un plan d'action pour la mise

¹⁰ Chine, Cambodge, République démocratique populaire lao et Viet Nam.

en œuvre du programme régional relatif aux applications des techniques spatiales au développement durable dans l'Asie et le Pacifique (RESAP), incorporant les résultats relatifs au SMSI dans les domaines prioritaires de la gestion des catastrophes, de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, de l'éducation et du développement de la santé. L'objectif principal du RESAP est de favoriser la coopération régionale afin que les pays les moins favorisés puissent mieux accéder aux outils TIC par satellite et les utiliser pour atteindre les grands objectifs de développement convenus sur le plan international.

23. La CESAP a organisé en 2007 une réunion régionale d'experts sur l'utilisation des technologies spatiales pour la surveillance de la fièvre aviaire et l'alerte rapide en Asie. Les participants à la réunion sont convenus de constituer un groupe de travail chargé d'approfondir les modèles opérationnels de la surveillance de la fièvre aviaire et l'alerte rapide utilisant les technologies de la télédétection et des SIG, et pour mettre au point un mécanisme réunissant en réseau les autorités nationales de lutte contre la fièvre aviaire et les institutions techniques d'appui, qui servirait de base à un système d'information sur la fièvre aviaire aux échelons mondial/régional/sous-régional.

24. Conformément à la demande formulée dans sa résolution 63/10, la CESAP a effectué une étude portant sur les modalités de renforcement de la coordination et de la coopération régionales en matière de gestion de l'information sur les catastrophes naturelles et d'alerte rapide dans la région de l'Asie-Pacifique, ainsi que pour évaluer les besoins concernant la création d'un centre régional de gestion des catastrophes au moyen des technologies de l'information et de la communication et des technologies spatiales ainsi que la faisabilité d'un tel projet.

3. Asie occidentale

25. Le Plan régional d'action pour l'édification de la société de l'information a été étoffé en 2007 par l'adjonction de trois projets supplémentaires proposés par la Ligue des États arabes. Les activités de programmes dont fait état la CESAO étaient essentiellement axées sur la réduction de la fracture numérique; l'environnement juridique et réglementaire; et les contenus numériques en langue arabe.

26. En 2007, un portail de la société de l'information¹¹ a été mis en place en tant qu'outil régional de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action régional susmentionné. Ce portail, disponible en anglais et en arabe, comportait une base de données contenant des informations par pays et par thème. Il était également conçu pour accueillir en temps réel des réunions de groupes de travail en ligne, faciliter la constitution de communautés autour de pratiques déterminées et favoriser l'instauration de partenariats. La CESAO a produit l'édition de 2007 du profil régional de la société de l'information en Asie occidentale¹², qui contient des profils nationaux pour toutes les grandes orientations du SMSI ainsi que les progrès en matière de TIC pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Pour aider à l'élaboration des politiques de TIC, la CESAO a publié des directives pour la formulation et la mise en œuvre

¹¹ <http://isper.escwa.org.lb/>.

¹² E/ESCWA/ICTD/2007/15, <http://www.escwa.un.org/wsis/profiles.html>.

d'une stratégie des TIC et a facilité la création de deux réseaux de responsables des TIC dans le but de promouvoir la coopération régionale et internationale, en particulier la coopération Sud-Sud.

27. Pour promouvoir la coordination régionale, la CESAO a établi une étude sur les modèles de cyberlégislation qui passe en revue l'état des lois locales et internationales relatives au cyberspace dans la région. Une réunion consultative s'est tenue à Amman les 11 et 12 décembre 2007 pour examiner cette étude et établir des modèles de cyberlégislation régionale en tant que première étape vers l'élaboration de directives régionales.

28. Pour atteindre les objectifs du SMSI relatifs à la connexion des villages d'ici à 2010, la CESAO a lancé un projet de «communautés intelligentes», mécanisme innovant pour la mise en valeur des ressources locales et la création d'emplois dans les communautés rurales. Des équipements pilotes associant des centres technologiques communautaires polyvalents et des unités de production agroalimentaire ont été mis en place avec succès en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen, la CESAO assurant au Liban la mise en réseau de ces équipements et la connexion aux centres polyvalents en question. Ces équipements sont connectés entre eux ainsi qu'à d'autres institutions telles que les universités et les ONG. Des mécanismes de soutien aux entreprises et des cours de formation spécialisée, sur le modèle du projet de «communautés intelligentes» ont été mis en place à l'intention des communautés rurales. Ces mécanismes sont axés sur le recours aux nouvelles technologies pour la création d'emplois, la rentabilité des microentreprises et petites entreprises, l'amélioration de la productivité et l'atténuation de la pauvreté.

29. La CESAO a consacré des efforts non négligeables à la promotion des contenus numériques en langue arabe. Il a été procédé à un bilan de l'état de ces contenus dans la région pour examiner les perspectives, les priorités et les stratégies dans ce domaine. La CESAO a apporté un soutien financier pour la phase de création d'un certain nombre de projets menés par de jeunes entrepreneurs. En 2007, la CESAO a continué de participer à l'élaboration du système pour les noms de domaine en arabe. Elle a conjugué ses efforts à ceux du Groupe de travail arabe sur les noms de domaine en arabe pour évaluer les projets pilotes d'élaboration d'un tel système dans la région et présenter leurs conclusions à plusieurs manifestations internationales organisées par l'UIT, l'UNESCO, la Ligue des États arabes et le Forum de la gouvernance d'Internet, dans le cadre des efforts faits par la Commission pour assurer l'interopérabilité dudit système. La CESAO a lancé un projet de promotion du système pour les noms de domaine en arabe en mai 2007 et a apporté des contributions importantes aux délibérations du Groupe de travail. La Commission a également appuyé les travaux d'un consortium régional d'opérateurs de noms de domaine de premier niveau dans la région arabe.

4. Amérique latine et Caraïbes

30. La mise en œuvre du Plan d'action régional 2005-2007 (eLAC2007) a été une grande réussite. De nombreux pays de la région se sont dotés de stratégies ou de plans pour les TIC en utilisant eLAC comme modèle. Un plan d'action prenant le relais pour 2008-2010 (eLAC2010) a

été adopté au cours de la deuxième Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et aux Caraïbes¹³, qui s'est tenue à San Salvador du 6 au 8 février 2008.

31. Au cours de cette Conférence ministérielle, les délégués ont passé en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre du *eLAC2007* et adopté *eLAC2010*, qui comporte 83 objectifs. Environ 20 % de ces objectifs se retrouvent dans les deux plans d'action tandis que 30 % sont des objectifs complètement nouveaux, le reste, soit la moitié, étant des objectifs ajustés. Ainsi, alors que *eLAC2007* avait pour objectif de connecter un tiers des écoles et bibliothèques publiques à Internet ou de doubler le nombre des établissements alors connectés, *eLAC2010* vise à connecter 70 % des établissements éducatifs publics ou à tripler le nombre de ceux déjà connectés en 2007. Cette Conférence, qui a rassemblé plus de 250 décideurs, a aussi mis en place un nouveau mécanisme de suivi. Un nouveau conseil d'administration a été élu, présidé par El Salvador et doté de représentations régionales en Argentine, à la Trinité-et-Tobago et au Pérou. Ce nouveau mécanisme comportera un second niveau de coordination thématique pour chacun des chapitres du *eLAC2010*, qui sera assuré par Cuba (pour l'éducation), le Costa Rica (pour l'infrastructure et l'accès), le Mexique (pour la santé), le Pérou (pour l'administration publique), l'Uruguay (pour les secteurs productifs) et la Bolivie (pour les outils d'élaboration des politiques et des stratégies).

32. Dans le cadre du processus menant à la Conférence, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a engagé depuis 2006 une série de consultations avec des experts des gouvernements, des universités, du secteur privé et de la société civile. Ces consultations ont débouché sur l'élaboration du *eLAC Policy Priorities Delphi*¹⁴, qui constitue la base des recommandations concrètes de politique générale aujourd'hui inscrites dans le *eLAC2010*. Des experts de la région ont fait 1 454 contributions et 14 organisations internationales ont pris une part active aux consultations tant en ligne que hors ligne. Au total, 39 % des participants représentent le secteur privé, 25 % le secteur public, 24 % le monde universitaire et 12 % la société civile.

33. Pour suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du *eLAC2007*, 10 groupes de travail à direction multipartite ont été constitués. Ces groupes de travail et le mécanisme régional de suivi ont eu largement recours à la plate-forme électronique interactive GroupSpace.

34. De grands efforts ont été faits par l'Observatoire de la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes (OSILAC), notamment pour établir un rapport sur le suivi du *eLAC2007*, publié en août 2007. L'une des conclusions de ce rapport était que des progrès importants avaient été réalisés sur 15 des 27 objectifs quantifiables du *eLAC2007*, et des progrès modestes à insuffisants pour les 12 autres objectifs. Des progrès non négligeables ont été faits en ce qui concerne l'accès numérique et l'ouverture dans les centres communautaires et les autorités locales; le renforcement des capacités et la création de connaissances dans les réseaux de recherche et d'enseignement; la transparence et l'efficacité gouvernementales dans l'administration en ligne et le téléenseignement; la définition d'indicateurs et de mesures servant

¹³ <http://www.elac2007.org.sv>.

¹⁴ <http://www.cepal.org/id.asp?ID=29955>.

d'instruments de prise de décisions; et le suivi du SMSI et l'exécution du *eLAC2007*. Les domaines où les progrès font défaut étaient l'accès numérique et l'ouverture dans les centres de santé en ligne; le renforcement des capacités et la création de connaissances en sciences et technologie; la transparence et l'efficacité gouvernementales dans la santé et la gestion des catastrophes en ligne; et le financement, les politiques d'accès universel et les cadres législatifs en tant qu'instruments pour la définition des politiques.

35. Pour faciliter la mise en œuvre, le plan *eLAC2010* attribue des objectifs spécifiques à des parties prenantes concernées intervenant déjà activement dans la région. Plus de 88 entités ont été ainsi identifiées en tant que responsables de la mise en œuvre d'un ou plusieurs objectifs du plan d'action. Les délégués présents à la Conférence ministérielle ont demandé à la CEPALC de poursuivre son appui technique au suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

36. En 2007, la CEPALC a organisé à Santiago, du 10 au 14 septembre, une série de quatre séminaires qui ont rassemblé plus de 500 parties prenantes représentant des gouvernements, des ONG et le secteur privé. Ces séminaires portaient sur l'interopérabilité des systèmes d'administration en ligne, la Rencontre latino-américaine des télécentres et de l'inclusion sociale de 2007, les consultations multipartites et les TIC et les objectifs du Millénaire.

5. Europe et région de la CEE

37. Tous les pays de la région ont fait des progrès vers la constitution d'une économie fondée sur le savoir. Cela étant, des inégalités subsistaient en ce qui concerne le développement des TIC entre les pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC) et les pays développés de l'Ouest.

38. Dans l'Union européenne (UE), les politiques de libéralisation et d'harmonisation et les actions des pouvoirs publics visant les marchés des TIC ont produit des avantages appréciables, notamment une réduction des obstacles à l'entrée sur le marché; l'harmonisation des cadres réglementaires nationaux; l'appui et l'encouragement des pouvoirs publics à la recherche-développement dans le domaine des TIC; et l'exécution de projets publics ayant un fort impact sur le marché des TIC dans son ensemble. Par ailleurs, les changements d'ordre réglementaire et les politiques visant à promouvoir l'interconnexion des réseaux et l'application de technologies permettant l'interopérabilité entre différents dispositifs et matériels ont favorisé une convergence des marchés et l'émergence d'une nouvelle génération de réseaux et de technologies des télécommunications. Les politiques et les programmes visant à réduire la fracture numérique, par exemple l'enseignement en ligne, la cybersanté, l'administration en ligne, la justice en ligne et l'environnement en ligne, ont incité les producteurs de matériel électronique, les opérateurs de réseaux et les fournisseurs de services à investir dans la modernisation et la conception de nouveaux produits et services.

39. Dans les pays en transition, les domaines prioritaires sont: a) la création et l'amélioration de la législation sur les TIC; b) l'édification et l'agrandissement de l'infrastructure des TIC; c) la mise en valeur des ressources humaines (enseignement en ligne, maîtrise de l'informatique); d) l'amélioration de la sécurité de l'information; et e) la promotion de l'administration en ligne. La Commission économique pour l'Europe (CEE) contribue au processus de mise en œuvre des résultats du SMSI essentiellement par la promotion de la

coopération régionale. Les applications des TIC constituent aussi un aspect fondamental des activités de la CEE au niveau des sous-programmes, en particulier ceux relatifs à l'environnement, au commerce, aux transports, aux statistiques, à la coopération et l'intégration économiques et à l'édification d'une société de l'information soucieuse de l'égalité entre les sexes.

40. En 2007, le Groupe de travail de la CEE sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement a créé une équipe spéciale chargée de: a) examiner la collecte de métadonnées sur les sources d'information et d'activités environnementales disponibles dans les pays de la région Europe orientale, Caucase et Asie centrale (EOCAC); b) mettre au point des outils et instruments pratiques faisant appel aux technologies modernes de l'information pour améliorer l'utilisation et l'échange de l'information dans ces pays; et c) harmoniser leurs approches avec celles appliquées dans les réseaux de l'Agence européenne de l'environnement (AEE).

41. Un grand pas en avant vers le «commerce sans papier» a été fait avec la publication de la facture multisectorielle électronique et de la spécification relative aux exigences commerciales du projet des Nations Unies relatif aux documents commerciaux électroniques (UNeDocs). Des progrès considérables ont été faits pour rendre les passages de frontière plus faciles, rapides et sûrs par l'informatisation des carnets TIR (Transports Internationaux Routiers), dont plus de trois millions sont délivrés chaque année. La CEE appuie également les offices nationaux de statistique des États membres pour l'application de normes complexes relatives aux métadonnées grâce au cadre commun de métadonnées¹⁵.

42. Dans le cadre du Groupe de travail sur les TIC relevant du Programme spécial pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEAPAC), plusieurs séminaires régionaux de renforcement des capacités d'élaboration des politiques des TIC ont été organisés conjointement avec la CESAP. La CEE a continué de promouvoir l'intégration de la parité dans les stratégies et plans d'action pour les TIC aux niveaux régional et sous-régional, dans le cadre d'ateliers de formation, et d'aider au renforcement des capacités des offices nationaux de statistique en matière d'élaboration de statistiques relatives aux TIC ventilées par sexe.

B. Mise en œuvre et suivi à l'échelon international

1. Conseil économique et social

43. Le Conseil économique et social a adopté le 26 avril 2007 deux décisions¹⁶ énonçant les modalités de participation des entités de la société civile et du monde des entreprises aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Selon ces décisions, les ONG et les entités de la société civile non dotées du statut consultatif auprès du Conseil mais accréditées auprès du SMSI, peuvent participer, à titre exceptionnel, aux deux prochaines réunions de la Commission, étant entendu qu'entre-temps lesdites organisations et entités demanderont à bénéficier du statut consultatif auprès du Conseil. De même, les entités du secteur économique qui ont été accréditées au SMSI peuvent participer aux travaux de la

¹⁵ <http://www.unece.org/stats/cmfi/>.

¹⁶ 2007/15 et 2007/16.

Commission, à titre exceptionnel, sans préjudice des dispositions du règlement intérieur en vigueur, et le Conseil économique et social examinera en 2010 la liste des entités du secteur économique et les modalités de leur participation.

44. Par sa décision 2007/8, le Conseil économique et social a demandé que soient établies et maintenues des voies de communication entre toutes les parties prenantes et les commissions régionales des Nations Unies et les facilitateurs chargés des grandes orientations, pour faire en sorte que les efforts de mise en œuvre apparaissent comme il se doit dans leurs contributions au rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre des résultats du SMSI à l'échelle du système.

2. Assemblée générale

45. À sa soixante-deuxième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 62/182, intitulée «Les technologies de l'information et des communications au service du développement», dans laquelle elle réaffirmait que les documents issus du SMSI sont largement axés sur le développement et demandait instamment leur pleine mise en œuvre. Dans la même résolution, elle a prié le Secrétaire général de lui soumettre le présent rapport à sa soixante-troisième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

3. Groupe des Nations Unies sur la société de l'information

46. Le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, actuellement présidé par l'UNESCO, a tenu sa deuxième réunion le 17 juillet 2007, avec la participation des représentants de la FAO, de l'OIT, de l'UIT, de l'OCDE, de la CNUCED, de l'UNESCO, de l'ONU-HABITAT, du HCR, de l'ONUDI, de l'UNITAR, de l'UNRWA, de l'OMT, de l'UPU, de l'OMPI et de l'OMM. Les participants ont pris acte de l'importance de la cohérence dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du SMSI ainsi que du rôle du Groupe à cet égard. Les participants ont rendu compte des résultats de l'ensemble de manifestations liées au SMSI organisées à Genève en mai 2007 et ont examiné les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du plan de travail du Groupe. Ils ont ensuite décidé de centrer les travaux du Groupe pour les douze mois à venir sur l'accès des communautés, le renforcement des capacités et la cybersécurité afin de mettre en lumière les réalisations obtenues et de formuler des recommandations constitutives d'une approche commune des Nations Unies. Les participants ont décidé de tenir la prochaine réunion annuelle du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information en marge de l'ensemble de manifestations liées au SMSI qui doivent être organisées en 2008 à Genève. Le PNUD a décidé de se retirer à compter de mai 2008 du système de rotation à la présidence du Groupe qu'il partageait avec l'UIT et l'UNESCO.

4. Société civile, secteur économique et multipartenariats

47. L'Association for Progressive Communications (APC) a organisé un atelier de la société civile sur le libre accès à l'infrastructure des TIC en Afrique, qui s'est tenu le 28 octobre 2007 à Kigali et coïncidait avec la tenue du Sommet «Connecter l'Afrique». Les participants ont insisté sur l'importance des partenariats entre investisseurs privés et investisseurs publics pour le développement de l'infrastructure des TIC en Afrique, en appelant à l'élaboration de nouvelles formes de gouvernance d'entreprise qui garantiraient les intérêts de toutes les parties prenantes, mais avant tout les intérêts des consommateurs et des citoyens africains. Ils ont encouragé les

gouvernements à œuvrer à l'harmonisation des politiques et des réglementations en adoptant des instruments et structures régionaux de gestion et de soutien du développement et de la mise en service de la connectivité transfrontière. Les participants ont souligné que les interventions et les initiatives publiques devraient faire appel à la participation de toutes les parties prenantes concernées dans la société civile, les communautés et le secteur privé. Ils ont préconisé une plus grande participation des communautés bénéficiaires aux initiatives portant sur l'accès aux TIC, la transparence dans la sélection des projets relatifs à l'accès universel et dans la répartition des fonds et un suivi et une évaluation cohérents de ces projets. Enfin, ils ont appelé à prendre une initiative concrète portant sur la collecte d'une information axée sur l'entreprise et le consommateur qui serait rendue publique et servirait de base à l'élaboration de recommandations futures¹⁷.

48. En mai 2007, l'APC et l'Instituto del Tercer Mundo ont produit le *Global Information Society Watch Report 2007*, le premier d'une série de rapports annuels qui examinent la politique des TIC aux échelons local et mondial, en particulier la manière dont cette politique a des répercussions sur la vie des habitants des pays en développement¹⁸.

49. La troisième Conférence GK3 (Conférence mondiale sur le savoir), organisée par le Partenariat mondial pour le savoir du 11 au 13 décembre 2007 à Kuala Lumpur (Malaisie), a rassemblé plus de 1 700 «visionnaires», innovateurs, praticiens et décideurs de toutes les régions du monde pour examiner la dimension développementale et humaine des TIC. Les participants ont pu engager des débats intenses sur les peuples, les marchés et les technologies émergents¹⁹.

50. En 2007, l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et de la communication au service du développement a lancé plusieurs partenariats phares et initiatives de promotion visant à accélérer la connectivité et l'accès en Afrique; à renforcer et à porter à une plus grande échelle le mouvement des télécentres; à promouvoir les technologies propres à aider les personnes handicapées; et à plaider pour le libre accès des écoles à Internet. L'Alliance a créé plusieurs communautés de compétences réunissant des acteurs motivés et compétents pour traiter de problèmes concrets bien définis et identifier et diffuser les bonnes pratiques selon les domaines d'intervention de l'Alliance, à savoir l'éducation, la santé, l'entreprise et la gouvernance, ainsi que pour des thèmes transversaux tels que la parité, la jeunesse, les autorités locales et régionales, le contenu local et le développement rural. L'Alliance compte en outre créer un «cybercorps» de volontaires pour le développement fondé sur la coopération Sud-Sud et triangulaire.

51. En outre, l'Alliance a lancé des réseaux régionaux pour l'Asie et le Pacifique, l'Europe, l'Afrique et les pays en transition, ainsi que des réseaux de parties prenantes composés de représentants de la société civile, de jeunes et de personnes handicapées. Le réseau régional pour

¹⁷ Le texte intégral de la déclaration est disponible à l'adresse <http://www.apc.org/english/news/index.shtml?x=5262405>.

¹⁸ Le texte intégral du rapport est disponible à l'adresse <http://www.globaliswatch.org/download>.

¹⁹ Pour plus de renseignements, voir <http://www.gkpeventsonthefuture.org/gk3>.

l'Amérique latine et les Caraïbes de l'Alliance devait être lancé en février 2008 à San Salvador (El Salvador).

52. L'Alliance a organisé un forum mondial sur la jeunesse et les TIC, qui avait pour thème «Les jeunes, agents du changement» et s'est tenu à Genève du 24 au 26 septembre 2007. Réunissant plus de 500 participants, ce forum a été pour les jeunes l'occasion de débattre avec leurs pairs, des responsables et des leaders technologiques, des moyens de démarginaliser les communautés et de leur permettre de participer plus pleinement à la vie de la société par une utilisation appropriée et responsable des TIC. Le forum a également constitué une plate-forme de démonstration d'initiatives animées par les jeunes et un espace propice à la coopération entre jeunes et adultes pour encourager le transfert intergénérationnel des compétences et des ressources. Une trentaine de partenaires, dont le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, l'UIT, l'UNESCO, l'OIT, l'OMS, le FNUAP, HABITAT, Intel, Microsoft et des organisations de la société civile, ont contribué à l'organisation du forum.

53. La Chambre de commerce internationale (CCI), qui a son siège à Paris, était un interlocuteur privilégié au SMSI et demeure un interlocuteur privilégié dans la mise en œuvre et le suivi de ses résultats. La CCI a lancé l'initiative «Business Action to Support the Information Society (BASIS)», qui sert de vecteur de communication et de plaidoyer en faveur des priorités mondiales des entreprises sur les questions de la gouvernance d'Internet et des TIC au service du développement

5. Entités du système des Nations Unies

54. Les entités du système des Nations Unies ont fait état d'un large éventail d'activités relevant de leurs programmes et touchant la mise en œuvre et le suivi des résultats du SMSI. Pour mener à bien ces activités, les entités du système des Nations Unies ont travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements des pays, les commissions régionales et d'autres parties prenantes, notamment les ONG et le secteur privé. Plusieurs entités ont signalé la mise en place de mécanismes institutionnels propres à faciliter une mise en œuvre efficace. À titre d'exemple, pour renforcer le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, s'agissant en particulier des services fonctionnels qu'il fournit à la Commission au titre du nouveau mandat confié à celle-ci pour le suivi du SMSI, le Secrétaire général de la CNUCED a décidé de regrouper le programme de travail relatif à la science et à la technique avec celui relatif aux TIC dans une même structure au sein de la CNUCED, à savoir le nouveau service «Science, technologie et TIC». Le Secrétaire général de l'ONU a confié au Département des affaires économiques et sociales le soin de superviser et de gérer le secrétariat du Forum sur la gouvernance d'Internet et de l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et de la communication au service du développement.

55. La mise en œuvre des résultats du SMSI demeure l'une des priorités du Secrétaire général de l'UIT, conformément au Plan stratégique (2008-2011) adopté à la réunion du Conseil de l'Union en 2007. Le Conseil de 2007 a également étoffé le mandat de l'UIT relatif à cette mise en œuvre²⁰. Afin d'assurer une bonne coordination entre le Plan stratégique de l'UIT et ses

²⁰ Résolution 1282.

activités relatives au SMSI, une Équipe spéciale du SMSI a été créée sous la présidence du Vice-Secrétaire général. La Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013 (34C/4) et le Programme et budget de cette organisation pour l'exercice biennal 2008-2009 (34C/5), que la Conférence générale de l'UNESCO a approuvés à sa trente-quatrième session, s'inspirent très largement des résultats du SMSI, qu'ils intègrent au plan de travail de l'Organisation. Au sein de l'UNESCO, la bonne coordination entre les différents secteurs est assurée par l'Équipe spéciale sur les sociétés du savoir, présidée par le Directeur général.

a) *Mise en œuvre des grandes orientations et des thèmes principaux*

Rôle des autorités de gouvernance publique et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC au service du développement (C1)

56. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, en collaboration avec toutes les parties prenantes intéressées incluses dans le réseau chargé de la grande orientation C1 du SMSI, a entamé le processus d'instauration d'un partenariat en vue d'élaborer une cyberbase de connaissances mondiale sur l'administration en ligne et mobile. À cette fin, le Département a engagé une série de discussions avec des partenaires régionaux pour faciliter l'élaboration de bases de connaissances régionales qui contribueraient à la constitution de la base mondiale. Des réunions ont été organisées à Vienne (Autriche), San Salvador (El Salvador) et Jeju (République de Corée), centrées sur l'élaboration de ces bases de connaissances pour les régions suivantes: Afrique, Asie et Pacifique, États arabes et Amérique latine et Caraïbes. Par ailleurs, en partenariat avec l'Open City Network, une base de connaissances destinée aux administrations locales du Royaume-Uni est en cours de constitution.

57. En collaboration avec l'Union interparlementaire (UIP) et le Centre mondial pour les technologies de l'information et de la communication dans les parlements, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU a organisé en 2007 une Conférence mondiale sur le thème du «parlement en ligne» pour débattre des perspectives ouvertes et des difficultés rencontrées en matière d'introduction des TIC dans les parlements. Conjointement avec le Centre mondial susmentionné, le Département a aussi lancé le Réseau mondial des informaticiens des parlements, qui sert de plate-forme de connaissances pour l'échange d'informations sur l'utilisation des nouvelles technologies pour le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des parlements. Des travaux préparatoires sont en cours en vue de la création d'un réseau de connaissances parlementaire africain, qui serait un mécanisme de coordination entre les administrations des parlements dans leurs divers domaines de responsabilité, notamment la législation, l'information, la recherche, la documentation et les technologies.

58. Le Département des affaires économiques et sociales, l'UIP et le Centre mondial pour les TIC dans les parlements ont publié le *Rapport mondial du parlement en ligne 2008*, publication qui a été l'occasion d'un partage des enseignements tirés de l'expérience dans ce domaine et des bonnes pratiques émanant de différentes régions du monde. Il est établi à partir des renseignements tirés d'une enquête sur l'emploi des TIC dans les parlements menée en 2007 et tire parti des échanges de données d'expérience intervenus au cours de la Conférence mondiale de 2007 sur le thème du parlement en ligne. Ce rapport constitue la première tentative de constitution d'une base de référence sur la manière dont les parlements utilisent, ou envisagent

d'utiliser, les TIC pour mieux s'acquitter de leurs responsabilités et se connecter à leurs mandants.

Infrastructure de l'information et de la communication (C2)

59. L'UIT demeure à l'avant-garde du travail de normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale. Les activités de normalisation les plus importantes avaient trait aux Réseaux de nouvelle génération (NGN), qui ont donné lieu à l'approbation de normes spécifiques pour les protocoles de signalisation basés sur le contrôle des ressources dans la gestion de la qualité de service (QoS), la sécurité, les services multimédia sur NGN, la convergence fixe-mobile, les exigences en matière de services et le cadre architectural de prestation de nouveaux services de télévision par Internet (IPT). Les principes de facturation et de comptabilité pour les NGN, y compris les questions connexes touchant les télécommunications, les aspects économiques et les politiques, continuent d'être étudiés aux niveaux international et régional.

60. Les recommandations approuvées par la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007 sont susceptibles de faciliter l'accès d'une gamme plus large d'utilisateurs aux ressources de l'orbite et du spectre et aux applications connexes.

61. L'UIT a pris plusieurs initiatives portant notamment sur l'harmonisation des politiques des TIC dans trois régions²¹; la mise en place d'un espace virtuel consacré aux initiatives thématiques concernant l'infrastructure des TIC²²; des travaux de recherche détaillés sur l'infrastructure des TIC à haut débit en Afrique; des activités de renforcement des capacités en matière de politiques des TIC dans les États insulaires du Pacifique; et un projet régional sur les applications des TIC et la diversité de satellites dans les États insulaires du Pacifique.

62. Se fondant sur le succès du Sommet «Connecter l'Afrique», l'UIT envisage de consacrer le prochain sommet à la région de l'Asie et du Pacifique, dans les derniers mois de 2008.

«Accès à l'information et au savoir» (C3)

63. L'UNESCO a poursuivi la mise en œuvre du Programme «Mémoire du monde» pour la protection du patrimoine documentaire, tant analogique que numérique, afin de faciliter un accès plus large aux contenus locaux. Elle a organisé la treizième réunion du Bureau du Conseil intergouvernemental du Programme «Information pour tous» (PIPT), dont les objectifs et activités rejoignent ceux du SMSI. Le Bureau a décidé de financer un projet élargi à l'échelle mondiale sur l'apprentissage de la maîtrise de l'information et d'organiser une série d'ateliers régionaux sur ce sujet ainsi que sur celui de l'éthique de l'information.

64. Dans le cadre de ses travaux de normalisation des matériels et logiciels de télécommunication et des services de télécommunication correspondants, l'UIT a publié des directives sur l'accessibilité des télécommunications et une liste de contrôle de l'accessibilité afin que les intervenants dans le domaine de la normalisation puissent s'assurer qu'ils prennent

²¹ Pays de l'Afrique subsaharienne, pays des Caraïbes et États insulaires du Pacifique.

²² Voir: <http://www.itu.int/jive/index.jspa?categoryID=159>.

en compte, dès les premières phases de leurs travaux, les besoins de ceux dont l'accessibilité aux TIC pourrait être entravée²³. L'UIT a collaboré avec des chercheurs et des universités pour organiser une série de conférences prospectives sur les questions relatives à la normalisation²⁴.

Renforcement des capacités (C4)

65. La plupart des activités de coopération technique dont ont fait état les entités du système des Nations Unies comportaient un élément de renforcement des capacités dans les domaines de compétences respectifs de ces entités. Une nouvelle Initiative mondiale de renforcement des capacités a été lancée en 2007 par l'UIT, en collaboration avec *InfoDev* et la Banque mondiale. Cette initiative comportait des activités de renforcement des capacités ciblées et axées sur les «clients», c'est-à-dire les responsables de l'élaboration des politiques et de la réglementation des pays en développement et des pays les moins avancés.

66. L'UIT, la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU ont organisé des ateliers et des activités de formation portant sur un large éventail de sujets, dont les TIC et les règlements et politiques des télécommunications, les communications rurales, la gestion du spectre et la normalisation, les politiques des TIC, l'économie de l'information et les enjeux juridiques du commerce électronique. Certains de ces ateliers et cours de formation se sont déroulés par voie électronique, dans le cadre de l'Institut virtuel de la CNUCED ou de la bibliothèque publique numérique de l'UIT. L'UIT a aussi entrepris de formuler et de mettre en œuvre divers projets de renforcement des capacités humaines portant, par exemple, sur la remise en état et la reconstruction de l'Institut de formation à l'information et à la communication de Kaboul (Afghanistan).

Renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC (C5)

67. Un événement marquant est à signaler à cet égard, à savoir le lancement par le Secrétaire général de l'UIT du *Programme mondial de cybersécurité*, le 17 mai 2007. Ce Programme, qui constitue un cadre pour la coopération internationale en matière de cybersécurité²⁵, comprend sept objectifs stratégiques²⁶ et est bâti sur les cinq piliers suivants: 1) mesures juridiques; 2) mesures techniques et de procédure; 3) mesures d'organisation; 4) renforcement des capacités; et 5) coopération internationale. Il prendra la relève des initiatives nationales et régionales existantes pour éviter les doubles emplois et favoriser la coopération entre tous les partenaires concernés. Un groupe de haut niveau réunissant des experts renommés venant de gouvernements, d'entreprises, d'organisations régionales/internationales compétentes, d'universités et d'établissements de recherche et autres experts de différentes régions du monde a été ensuite mis en place pour conseiller le Secrétaire général de l'UIT sur les stratégies de mise en œuvre de ce Programme.

²³ Voir: <http://www.itu.int/ITU-T/studygroups/com16/accessibility/>.

²⁴ Voir: <http://www.itu.int/ITU-T/uni/kaleidoscope/>.

²⁵ Voir: <http://www.itu.int/cybersecurity/gca/>.

²⁶ Voir: <http://www.itu.int/osg/csd/cybersecurity/gca/goals.html>.

68. L'UIT a mis en place une nouvelle commission d'études sur le thème «Sécurisation des réseaux d'information et de communication: meilleures pratiques pour créer une culture de la cybersécurité». Dans le cadre des activités de cette commission, un rapport sur les meilleures pratiques de définition d'une approche nationale de la cybersécurité a été mis au point, qui énonce un cadre pour procéder à ce travail de définition. Le programme de travail sur la cybersécurité de l'UIT prévoyait une série de manifestations régionales de renforcement des capacités d'élaboration de cadres pour la cybersécurité et la protection des infrastructures essentielles de l'information (CIIP)²⁷. L'UIT a également produit le National Cybersecurity/CIIP Self-Assessment Toolkit (ensemble d'outils d'auto-évaluation de la cybersécurité/CIIP nationales) et le Botnet Mitigation Toolkit (ensemble d'outils d'atténuation des risques)²⁸. Par ailleurs, l'UIT a mis au point une «feuille de route» relative aux normes de sécurité des TIC pour aider à l'élaboration de telles normes par la collecte de renseignements sur les normes existantes et les travaux en cours dans les principales organisations de normalisation²⁹.

Environnement propice (C6)

69. Les publications essentielles sont parues en 2007, notamment la huitième édition des Tendances de la réforme dans les télécommunications et réseaux de nouvelle génération (NGN). De nouveaux modules ont été ajoutés au kit UIT/*InfoDev* sur la réglementation des TIC, qui est un outil en ligne donnant accès aux informations les plus récentes sur les sujets, meilleures pratiques et études de cas en matière de réglementation. Le septième Colloque mondial des régulateurs, tenu à Doubaï du 5 au 7 février 2007, était centré sur les directives relatives aux meilleures pratiques nécessaires pour faciliter la migration des NGN.

70. L'UIT a continué de procéder à des études donnant lieu à des recommandations sur des questions touchant de vastes aspects de la gestion du spectre. L'amélioration du cadre international de réglementation du spectre a été examinée lors de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007.

71. La CNUCED a continué d'aider les pays sur les plans des politiques et stratégies des TIC pour la création d'une économie de l'information compétitive. Cette assistance porte notamment sur l'aide à la conception, la mise en œuvre et la révision des plans nationaux des TIC. Les activités entreprises dans ce cadre en République démocratique populaire lao et au Cambodge ont fait que ces deux pays devraient être en mesure de promulguer d'ici à 2008 une législation du commerce électronique conforme à l'initiative de l'ASEAN. La CNUCED a également fourni une assistance à la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) pour permettre à celle-ci d'aider ses États membres à harmoniser leur législation régionale sur le commerce électronique. En outre, en collaboration avec l'Association latino-américaine d'intégration (ALDI), le travail d'harmonisation de la cyberlégislation au niveau régional a débuté en 2007.

²⁷ Voir: <http://www.itu.int/ITU-D/cyb/events/>.

²⁸ Pour plus de détails, voir <http://www.itu.int/cyb>.

²⁹ Voir: <http://www.itu.int/ITU-T/studygroups/com17/ict/index.html>.

Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux (C8)

72. À son siège de Paris, l'UNESCO a signé en octobre 2007 un accord avec la Bibliothèque du Congrès des États-Unis pour travailler ensemble à la constitution d'une bibliothèque numérique mondiale par numérisation des documents uniques et rares qui se trouvent dans des bibliothèques et d'autres établissements culturels de par le monde et qui seraient ainsi disponibles gratuitement sur Internet. Ces documents comprennent notamment des manuscrits, des cartes, des livres, des partitions, des enregistrements sonores, des films, des imprimés et des photographies. Le système prototype, qui fonctionne en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe, ainsi qu'en portugais, a été mis au point par la Bibliothèque du Congrès et l'UNESCO, avec cinq autres institutions partenaires, à savoir la Bibliotheca Alexandrina, la Bibliothèque nationale d'Égypte, la Bibliothèque nationale du Brésil, la Bibliothèque nationale de Russie et la Bibliothèque d'État de Russie.

Média (C9)

73. L'UNESCO a défini des indicateurs du développement des médias en tant que contribution importante à la grande orientation C9. Elle a mené à bien une série d'activités relatives à l'apprentissage de la maîtrise des médias, notamment l'élaboration d'un programme type détaillé d'enseignement du journalisme, qui a été validé par le Congrès mondial de la formation des journalistes en juin 2007; la définition de critères de qualité pour les institutions de formation aux médias axés sur les institutions africaines de ce type; et le lancement en juin 2007 du premier module complet d'éducation aux médias à l'intention des enseignants, des élèves et des parents.

74. En outre, l'UNESCO a aidé à mettre en place des centres multimédias communautaires dans 25 pays dans le cadre de 130 projets pilotes permettant de former près de 1 500 agents de ces centres à l'élaboration de contenus locaux. Des projets de renforcement des capacités en matière de pluralisme des médias sont exécutés dans 80 pays. L'UNESCO a apporté son soutien à la cinquième Conférence mondiale des journalistes scientifiques, tenue en 2007 à Melbourne (Australie), au cours de laquelle des journalistes scientifiques de plus de 60 pays ont discuté des moyens de populariser le journalisme scientifique dans les pays en développement.

Dimensions éthiques de la société de l'information (C10)

75. En 2007, l'UNESCO a pris l'initiative d'une série de conférences régionales sur l'info-éthique, qui ont eu lieu en décembre 2006 pour l'Amérique latine et les Caraïbes et en 2007 pour le continent africain et la région Europe. Trois manifestations ont été retenues en tant que plates-formes de réflexion et de débat sur les aspects éthiques, juridiques et sociétaux de la société de l'information rassemblant des participants représentant un large éventail de milieux éducatifs, scientifiques, culturels et sociaux.

Applications des TIC (C7)

Administration en ligne

76. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU a élaboré une série de produits et d'outils sur l'administration en ligne, notamment la *United Nations e-Government*

Survey (Étude des Nations Unies sur l'administration en ligne), qui classe les 192 États Membres en fonction de leur état de préparation à l'administration en ligne et procède à une évaluation quantitative des points forts et des faiblesses des initiatives dans ce domaine à l'échelle mondiale; un *Compendium of Innovative E-Government Practices* (Recueil des pratiques novatrices en matière d'administration en ligne), qui fournit plus de 300 exemples d'innovations dans ce domaine; un *Compendium of ICT Applications on Electronic Government* (Recueil des applications des TIC à l'administration en ligne): *Volume 1*, qui décrit plus de 130 produits et applications logiciels de pays développés et de pays en développement pour l'éducation et la santé; de véritables cours de formation en ligne, dans la série *E-Knowledge Management in Government* et *E-Government: What a Government Leader Should Know*, qui a été profondément remaniée en 2007 selon un format interactif; et, en collaboration avec l'Université de l'État de New-York à Albany et Microsoft, un outil Internet interactif prêt à l'emploi, METER2, pour aider les gouvernements à assurer le suivi et le perfectionnement de l'environnement propice à l'administration en ligne.

77. Le Département des affaires économiques et sociales a également mené à bien plusieurs projets d'administration en ligne dans la région des Caraïbes, notamment le Système d'appui technique et consultatif des Caraïbes (TASF), qui est une base de connaissances sur l'administration en ligne dans les Caraïbes gérée par le Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), et un projet mené en coopération avec l'Organisation des États américains, l'Institut pour la connectivité dans les Amériques (ICA), du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le Centre d'administration du développement des Caraïbes (CARICAD), qui débouchera sur le transfert et la mise en service à Antigua-et-Barbuda du Système jamaïcain de services douaniers automatisés (CASE). À l'échelon national, le Département des affaires économiques et sociales a collaboré à la mise en place de solutions d'administration en ligne avec les autorités nationales dans les pays suivants: Belize, Maroc, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Lesotho.

78. Le programme de réforme et d'informatisation des douanes de la CNUCED, baptisé Asycuda, a fait l'objet d'une remise à niveau systémique en 2007 et a été étendu à de nouveaux membres, dont l'Autorité palestinienne et le Commonwealth de Porto Rico ainsi qu'aux Gouvernements des pays suivants: Géorgie, Yémen, Zimbabwe, Haïti, Côte d'Ivoire, Jordanie, Liban et République arabe syrienne. Le système Asycuda a été mis en service en République démocratique du Congo, en Érythrée, à Saint-Vincent-et-les Grenadines, aux Seychelles et à la Trinité-et-Tobago. En 2007, des centres régionaux d'appui et de maintenance d'Asycuda ont été créés pour faciliter l'intégration régionale.

Commerce électronique

79. La CNUCED a poursuivi son soutien aux pays en développement qui s'efforcent de développer le commerce électronique, en particulier parmi les PME, dans les secteurs ayant une importance économique et une capacité d'exportation, par une combinaison de politiques sectorielles, de programmes de formation et de déploiement d'outils TIC prenant en compte les spécificités locales et nationales. Le *Rapport sur l'économie de l'information 2007* de la CNUCED étudie les tendances du commerce électronique et l'environnement de politiques appropriées dans lequel elles s'inscrivent afin d'accroître la diffusion des TIC dans le monde des

affaires et leurs répercussions positives sur la compétitivité des entreprises. En mars 2007, la CNUCED a organisé une conférence ministérielle sous-régionale sur le thème «Asie-Pacifique: le tourisme électronique au service de la croissance – concilier efficacité du marché et inclusion sociale», à laquelle ont participé les représentants de 22 pays ainsi que de la CESAP, du PNUD, de l'OMT, de la BAD et de plusieurs organismes d'aide au développement.

80. Un rapport sur l'achat en ligne par la poste et les grandes perspectives qu'il offre au secteur postal dans la société de l'information a été publié par l'Union postale universelle (UPU), qui recense les moyens par lesquels le secteur postal et l'UPU pourraient contribuer à la croissance du commerce électronique. En avril 2007, l'UPU a approuvé une stratégie des services propres à faciliter la communication entre les habitants de la planète, qui devrait être mise en œuvre selon un plan d'action que le Congrès de l'UPU doit approuver en août 2008.

81. Par ailleurs, l'UPU a signé avec l'UIT, en juillet 2007, un memorandum d'accord sur le renforcement de la coopération et de la coordination entre les deux organisations. Des projets communs sont en cours en Afghanistan, au Népal, au Bhoutan et en Afrique australe dont l'objectif est de renforcer l'infrastructure physique du réseau postal par la connectivité TIC et les activités correspondantes de formation utilisant les bureaux de poste comme télécentres. L'attention a été accordée en priorité au développement du réseau mondial des paiements postaux électroniques de l'UPU en Afrique. Au total, 29 pays africains sont actuellement équipés d'applications IFS (Services financiers postaux).

82. En outre, l'UPU travaille en étroite collaboration avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Organisation internationale des migrations (OIM) pour mettre à la disposition des migrants des moyens abordables d'envoi de fonds intégrant les progrès des TIC au réseau postal. L'UPU, la CNUCED, l'OMD et l'Association du transport aérien international (IATA) travaillent en étroite collaboration pour faire en sorte que l'interopérabilité des systèmes de transport et de dédouanement contribue à éliminer les obstacles aux mouvements transfrontières liés à la croissance du commerce électronique.

Cybersanté (C7)

83. L'Observatoire mondial de la cybersanté coordonné par l'OMS continue de surveiller, analyser et faire connaître les faits nouveaux et les tendances en matière de cybersanté à l'échelle mondiale. La deuxième enquête mondiale sur la cybersanté doit être effectuée en 2008 et ses résultats seraient publiés au début de 2009. Elle prendra le relais de la première enquête pour examiner de manière plus détaillée des domaines tels que les partenariats pour l'élaboration des politiques, l'infrastructure, le financement, le renforcement des capacités et l'adoption d'applications de cybersanté. Les deux prochaines années seront aussi consacrées à l'extension de la structure opérationnelle de l'Observatoire, par la création dans les pays participants d'observatoires nationaux qui seront les partenaires de l'Observatoire mondial pour la surveillance et la publication des faits nouveaux en matière de cybersanté au niveau national et pour promouvoir les résultats des travaux de l'Observatoire auprès des parties prenantes essentielles dans les pays.

84. Un certain nombre de programmes de l'OMS, entrepris en partenariat avec le secteur privé, répondent au souci d'améliorer l'accès à l'information sanitaire dans le monde. Aux premiers rangs de ces initiatives figure celle de l'Inter-Réseau pour l'accès à la recherche sanitaire (HINARI)³⁰, qui permet aux institutions locales à but non lucratif des pays en développement d'accéder, pour un coût modique ou nul, aux revues de sciences biomédicales et de sciences sociales connexes. En janvier 2008, plus de 70 éditeurs donnaient accès au contenu de leur publication à l'HINARI.

85. Afin d'améliorer les systèmes d'information sur la santé, l'OMS a mis sur pied le Réseau de métrologie sanitaire HMN³¹ et le projet de passerelle d'information sanitaire Health Infoway en Afrique³², en partenariat avec les États membres, d'autres organisations internationales et le secteur privé. Une étape importante dans le renforcement des systèmes d'information sanitaire a été franchie lorsque l'Assemblée mondiale de la santé, en mai 2007, a exhorté les spécialistes de l'information et des statistiques sanitaires, les organisations internationales, les initiatives sanitaires mondiales et d'autres parties prenantes à «apporter un soutien ferme et durable pour renforcer les systèmes d'information, notamment au moyen des normes et des principes directeurs énoncés dans le cadre du Réseau de métrologie sanitaire». En 2007, ledit réseau a élaboré la deuxième édition de sa publication *Framework and Standards* (Cadre et normes), qui est de plus en plus adoptée comme guide technique. À ce jour, 62 pays ont reçu les subventions afin d'intensifier leurs efforts de renforcement de leurs systèmes d'information sanitaire avec le soutien du réseau HMN et d'autres partenaires.

Téléenseignement³³

86. En 2007, l'UNESCO a apporté son appui à des initiatives de téléenseignement en Afrique, dans les États arabes, dans l'Asie et le Pacifique, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes, portant sur l'éducation tant formelle que non formelle. L'UNESCO a offert des possibilités de perfectionnement des capacités d'utilisation des TIC au service de l'enseignement, en ciblant les ministères de l'éducation (ministres, autres décideurs et planificateurs), les établissements d'enseignement supérieur (doyens de faculté, établissements de formation des enseignants, etc.), les enseignants dans les écoles et les éducateurs dans les centres communautaires d'apprentissage ou multimédias.

87. À la fin de 2007, l'UNESCO a annoncé le lancement des Normes de maîtrise des TIC pour les enseignants, qui définissent l'éventail des qualifications nécessaires pour que les enseignants puissent intégrer efficacement les TIC au processus d'enseignement/apprentissage. Ces normes sont assorties de modules de formation. Ce projet est le fruit de l'étroite collaboration entre de multiples partenaires: UNESCO, Microsoft, Cisco et Intel, l'International Society for

³⁰ <http://www.who.int/hinari/en/>

³¹ www.who.int/healthmetrics.

³² www.who.int/kms/initiatives/ahi/en/index.html.

³³ Voir également la grande orientation C4.

Technology in Education et l'Institut polytechnique et l'Université d'État de Virginie. En mars 2007, l'UNESCO a établi une base de collaboration en ligne contenant des ressources pour la formation et le renforcement des capacités au service du développement. Cette base comporte un répertoire de ressources utiles pour le développement local et la lutte contre la pauvreté, soit au total 1 700 ressources de formation gratuites provenant de plus de 630 parties prenantes dans le processus de développement, dont tous les organismes des Nations Unies.

Cyberenvironnement

88. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a fait état de l'élaboration d'une infrastructure coordonnée d'information mondiale, le Système d'information de l'OMM (SIO), qui constitue une importante initiative en vue d'utiliser les TIC pour surveiller, prévenir et atténuer les catastrophes naturelles. Le SIO tire parti des éléments les plus réussis des systèmes d'information existants de l'OMM et devrait constituer un élément majeur du Système mondial d'observation de la Terre. Le Système mondial de télécommunications (SMT), réseau de base pour l'échange de données temporellement et opérationnellement critiques dans le cadre du SIO, sera installé et exploité par les États membres de l'OMM.

89. Le SIO/SMT est conçu en tant que réseau central fonctionnant vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept pour l'échange de données et d'informations à l'appui des systèmes multirisques et polyvalents d'alerte rapide en cas de catastrophe naturelle. Dans l'océan Indien, plusieurs systèmes de centres SMT ont été rénovés et des activités de formation ont été organisées pour assurer un appui efficace aux échanges de données opérationnelles critiques sur les alertes multirisques, en particulier les tsunamis et les cyclones tropicaux³⁴. En 2007, plusieurs États membres de l'OMM ont exécuté des projets pilotes et mis en place des prototypes de services de récupération, d'accès et de consultation des données. Ces services devraient être opérationnels à compter de la fin de 2008.

Cyberagriculture

90. Comme suite à l'enquête publique sur la cyberagriculture menée en 2006³⁵, la FAO a engagé la première phase d'un projet de communauté d'expertise en agriculture, initiative mondiale conçue pour améliorer le développement agricole durable et la sécurité alimentaire en aidant les parties prenantes à mettre en commun leurs expériences et leurs meilleures pratiques en matière d'échange de l'information, de communication et d'utilisation des technologies connexes dans ce secteur.

91. Depuis sa création, en septembre 2007, cette communauté s'est agrandie jusqu'à inclure plus de 3 000 parties prenantes de plus de 100 pays, représentant des décideurs, des planificateurs, des praticiens du développement, des organisations d'agriculteurs, des chercheurs et des spécialistes de la formation et de la communication intervenant dans le développement

³⁴ Couvrant Madagascar, la Tanzanie, le Kenya, le Pakistan, les Maldives, Sri Lanka, le Bangladesh, le Myanmar, la Thaïlande et l'Indonésie.

³⁵ www.e-agriculture.org.

agricole et rural. Une interaction est établie entre les membres de la communauté, qui apportent à celle-ci toute une série de ressources sous forme d'études de cas, de documents sur des réussites exemplaires et des enseignements tirés de l'expérience, des publications, des liens, des outils d'apprentissage et des nouvelles et annonces. La communauté est coordonnée par le Groupe de travail sur la cyberagriculture (EAWG)³⁶ et la FAO gère le développement, le contenu rédactionnel et la maintenance de cette plate-forme sur le Web. Des bulletins sur les produits de la communauté sont régulièrement fournis aux parties prenantes concernées. Des ressources sont mobilisées pour soutenir les activités de la communauté, auprès des parties prenantes elles-mêmes et de divers donateurs.

92. Une «Semaine de l'agriculture» a été organisée du 21 au 28 septembre 2007, pour mettre en évidence le rôle de l'information, de la communication et de la gestion des connaissances dans le développement agricole et rural et permettre aux participants d'engager des débats touchant les technologies, les politiques et la mise en commun des compétences. L'une des principales manifestations publiques de cette semaine était une conférence intitulée *Web2PourDev: Web collaboratif pour le développement*, initiative d'un partenaire, le CTA, organisée par la FAO et un certain nombre d'autres organisations participantes³⁷. Cette conférence a permis d'étudier comment les parties prenantes dans l'agriculture, le développement rural et la gestion des ressources naturelles pouvaient exploiter les possibilités offertes par les méthodes, approches et applications du Web 2.0.

Gouvernance d'Internet

93. Le Forum pour la gouvernance d'Internet a tenu sa deuxième réunion³⁸ du 12 au 15 novembre 2007 à Rio de Janeiro. Les participants ont essentiellement débattu de sept thèmes: i) ressources Internet critiques; ii) ouverture; iii) sécurité; iv) diversité; v) accès; vi) bilan et perspectives; et vii) enjeux émergents. Il y a eu consensus général sur le fait que le Forum offrait à toutes les parties prenantes une occasion unique d'échanger leurs vues sur ces thèmes.

94. La session sur les ressources Internet critiques portait sur un large éventail de questions touchant l'infrastructure d'Internet. Les participants ont débattu du rôle de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) et des gouvernements, ainsi que sur la supervision

³⁶ Composé des membres suivants: Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI); Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA); Département des affaires économiques et sociales de l'ONU; FAO; Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), Forum mondial sur la recherche agricole (GFAR); Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA); Association internationale des spécialistes de l'information agricole (IAALD); Institut international pour la coopération et le développement (IICD); Fonds international de développement agricole (FIDA); Union internationale des télécommunications (UIT); et Banque mondiale.

³⁷ IICD, GTZ, GCRAI, Euforic, IAALD, APC, secrétariat de l'ACP, FIDA, UBC et UCAD.

³⁸ Pour un rapport succinct, voir http://www.intgovforum.org/Rio_Meeting/Chairman%20Summary.FINAL.16.11.2007.pdf.

d'Internet. Ils ont aussi insisté sur l'importance de la cybersécurité, s'agissant en particulier de la protection des enfants et contre la pornographie mettant en scène des enfants sur Internet. Ils ont préconisé d'harmoniser les législations des pays et d'assurer l'entrée en vigueur des nouveaux instruments juridiques applicables à l'univers en ligne. Les participants ont en outre insisté sur la nécessité de trouver des méthodes novatrices pour faire entrer dans cet univers le prochain milliard de personnes. Ces débats ont aussi fait passer au premier plan la question de la diversité, à propos de laquelle les participants ont souligné l'importance d'un Internet multilingue assorti de noms de domaines internationalisés (IDN) supplémentaires, pour tenir compte de la tendance à l'augmentation du nombre des internautes dans les pays non anglophones. Le lien entre la gouvernance d'Internet et le développement durable est apparu comme un enjeu nouveau. Les participants se sont penchés sur la question de l'impact des TIC sur l'environnement, ainsi que de la contribution positive qu'Internet peut apporter à la lutte contre le changement climatique.

95. La réunion du Forum sur la gouvernance d'Internet a rassemblé 1 363 participants venus de 109 pays, avec une augmentation notable du nombre de participants venus de pays en développement. Certains ont pu participer à distance, par un système de conversation en ligne, de courrier électronique, de groupes de discussion ou de blogs. Au total, 1 172 adresses IP distinctes se sont connectées à la diffusion sur le Web des délibérations du Forum, ce qui dénote un développement du public qui suit cette manifestation à distance. Le processus de bilan de la réunion de Rio a débuté par un formulaire en ligne disponible sur le site Web du Forum. Puis une réunion-bilan du Forum s'est tenue à Genève le 26 février 2008. Le processus préparatoire se poursuivra par une nouvelle série de consultations ouvertes, à Genève, le 13 mai 2008, pour examiner l'ordre du jour et le programme de la troisième réunion du Forum, prévue en Inde en décembre 2008.

Renforcement de la coopération

96. Dans l'Agenda de Tunis sur la société de l'information, il était demandé au Secrétaire général d'entamer le processus tendant à renforcer la coopération sur les questions de politique des pouvoirs publics relatives à Internet³⁹. Le Secrétaire général a engagé ce processus en donnant mandat à son conseiller spécial sur la gouvernance d'Internet, M. Nitin Desai, de consulter les représentants de tous les groupes de parties prenantes – gouvernements, secteur privé et société civile, ainsi que les communautés technique et universitaire – afin de trouver un terrain d'entente sur cette question. En septembre 2006, M. Desai a présenté un rapport contenant les résultats de ces consultations. Il relevait dans ce rapport que les consultations avaient fait apparaître toute une série de points de vue différents quant aux incidences des éléments convenus à Tunis sur le sujet, ainsi qu'une marge restreinte d'accord entre les principaux acteurs.

97. En août 2007, après avoir reçu un mandat à cet effet du Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU a poursuivi le processus de consultation, sur les prochaines mesures à prendre en particulier. Compte tenu de la persistance des divergences de vues sur l'interprétation de l'Agenda de Tunis, il a pris comme point de départ l'obligation d'établir des rapports figurant au paragraphe 71 dudit agenda, qui précise que les «organisations compétentes doivent être invitées à soumettre des

³⁹ Sommet mondial sur la société de l'information, Agenda de Tunis, par. 68 à 71.

rapports d'activité annuels». Le Secrétaire général adjoint, au nom du Secrétaire général, a donc écrit à toutes les organisations «chargées des tâches essentielles liées à l'Internet»⁴⁰ pour leur demander de faire rapport sur les mesures qu'elles ont prises pour renforcer la coopération.

98. Une fois en possession des renseignements fournis par ces organisations, le Secrétaire général fera rapport à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, sur la base de ces renseignements et fera des recommandations sur la manière de poursuivre le processus menant à une coopération renforcée.

Mécanismes de financement

99. Le principe du «1 % de solidarité numérique» proposé par le Fonds de solidarité numérique, a continué de recueillir des soutiens politiques en 2007, notamment de la part du Groupe de promotion des taxes de solidarité pour le développement⁴¹, qui s'est réuni à Séoul en septembre 2007. La Conférence mondiale sur la solidarité numérique et son financement, organisée par le Gouvernement français, se tiendra à Lyon en novembre 2008. Cette conférence, qui doit en principe se tenir au niveau des chefs d'État, sera l'occasion pour la communauté internationale d'envisager l'adoption d'une convention internationale sur le principe du «1 % de solidarité numérique». Il faut espérer que le résultat de cette conférence constituera une contribution positive à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui doit se tenir à Doha (Qatar), du 29 novembre au 2 décembre 2008.

100. Le Fonds de solidarité numérique s'est fixé deux priorités d'action, à savoir la santé et l'éducation. S'agissant de la santé, il encourage les autorités locales des pays avancés à s'associer à des initiatives spécifiques de solidarité numérique dans le cadre du programme «Mille unités de télémédecine pour l'Afrique». Des villes et des autorités locales du Nord seront invitées à soutenir des unités de télémédecine fixes ou mobiles, en mettant les compétences de leurs médecins et de leurs hôpitaux au service de réseaux de diagnostic à distance. En ce qui concerne l'éducation, le Fonds de solidarité numérique assure la promotion d'initiatives visant à équiper les écoles d'ordinateurs et à mettre des ressources pédagogiques numériques à la disposition des enseignants dans les pays les plus pauvres.

Mesure du développement des TIC

101. Depuis l'approbation par la Commission de statistique de l'ONU, en 2007, de la liste d'indicateurs principaux des TIC établie par le Partenariat pour la mesure de la contribution des TIC au développement⁴², plusieurs pays en développement ont intégré ces indicateurs à leurs enquêtes existantes sur les ménages et les entreprises, ce qui permettra de disposer de données de

⁴⁰ Par. 70 de l'Agenda de Tunis.

⁴¹ Qui regroupe 54 États.

⁴² Dont les membres sont: UIT, OCDE, CNUCED, Institut de statistique de l'UNESCO, Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Eurostat et Banque mondiale.

référence pour la formulation et l'évaluation des politiques des TIC au service du développement. En juillet 2007, les membres du Partenariat ont signé un mémorandum d'accord par lequel les 10 organisations membres sont convenues d'élargir leur action conjointe dans le domaine de la mesure des TIC, y compris par l'assistance technique fournie aux offices nationaux de statistique afin qu'ils puissent mieux rassembler et traiter les données et indicateurs officiels de leur société de l'information.

102. En 2007, le Partenariat s'est essentiellement consacré à aider les pays en développement à produire des statistiques sur les TIC, en évaluant leurs besoins en renforcement des capacités, en organisant des stages de formation, des séminaires et des ateliers et en mettant sur pied des missions consultatives. Il s'agit notamment des ateliers régionaux et nationaux organisés par différents membres du Partenariat, en collaboration avec d'autres institutions régionales et internationales. Ces ateliers ont été consacrés à examiner les principaux indicateurs des TIC convenus sur le plan international et à étudier les expériences mondiales et régionales de mesure des TIC. Une nouvelle publication du Partenariat, *The Global Information Society: A Statistical View* (La société mondiale de l'information: Un aperçu statistique), doit paraître en mai 2008. Cette publication fait le bilan des progrès réalisés à ce jour dans la réalisation des objectifs du SMSI.

103. En 2007, la CNUCED a produit le premier manuel méthodologique pour la production de statistiques sur l'économie de l'information. Ce manuel aide à la production de statistiques officielles sur le secteur des TIC et sur le commerce et l'utilisation de ces technologies par les entreprises, en particulier dans les pays en développement et en transition. Il fera l'objet d'une consultation mondiale en 2008 et sera présenté à la Commission de statistique de l'ONU, pour approbation, en 2009.

104. Comme suite à la demande formulée par les États membres de l'UIT soucieux de voir élaborer un indice unique de l'UIT mesurant les progrès accomplis par les pays dans l'édification d'une société de l'information, l'UIT a établi un document de base contenant un aperçu des méthodes de définition des indices et des indicateurs à l'intention de la sixième Réunion sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde, tenue à Genève en décembre 2007. Les participants à cette réunion ont fait un certain nombre de recommandations concernant l'indice unique de l'UIT, notamment une proposition quant à la méthode et au choix des indicateurs à inclure dans l'indice. L'indice unique de l'UIT devrait être finalisé et publié en 2008.

b) Facilitation de la mise en œuvre des résultats du SMSI

105. En 2007, une deuxième série de réunions de facilitation des grandes orientations s'est tenue à Genève du 14 au 25 mai 2007. En ce qui concerne la coordination d'ensemble, l'UIT, l'UNESCO et le PNUD ont organisé, le 25 mai 2007, une deuxième réunion des facilitateurs chargés des grandes orientations définies par le SMSI. Cette réunion a été l'occasion de procéder à un échange d'informations entre les facilitateurs et d'autres parties prenantes; d'identifier les domaines où de nouvelles améliorations s'imposent; et de procéder à un échange de vues sur les modalités d'établissement de rapports et le processus général de mise en œuvre⁴³.

⁴³ Ce rapport est disponible à l'adresse:
<http://www.itu.int/wsis/implementation/consultations.html>.

Des propositions essentielles ont été formulées pour établir des objectifs à moyen terme permettant d'accélérer la réalisation des objectifs du SMSI mais également d'établir des repères permettant de mesurer les progrès.

106. Une réunion conjointe de facilitation pour les grandes orientations C2, C4 et C6 a été organisée par l'UIT en collaboration avec le PNUD le 16 mai 2007. Cette réunion a permis d'instaurer de meilleures synergies entre les trois grandes orientations. Un plan d'action centré sur les six éléments suivants a été approuvé: 1) promotion de stratégies nationales des TIC; 2) harmonisation des politiques des TIC dans différentes régions; 3) élaboration d'initiatives régionales et de grandes initiatives nationales; 4) lancement d'initiatives thématiques mondiales relatives à l'infrastructure des TIC; 5) conception d'une plate-forme virtuelle de financement; et 6) mise en service d'un outil en ligne d'évaluation du développement des TIC.

107. La deuxième Réunion de facilitation pour la grande orientation C5, organisée par l'UIT les 14 et 15 mai 2007⁴⁴, a permis aux parties prenantes d'examiner les progrès dans la mise en œuvre des activités; d'envisager des discussions futures sur le cadre propre à améliorer la coopération et la coordination internationales; et d'étudier les futurs plans d'action. Étant donné le caractère mondial des problèmes juridiques, techniques et institutionnels posés par la question de la cybersécurité, les participants se sont également penchés sur les moyens de constituer des partenariats associant différents thèmes et parties prenantes.

108. La CNUCED, l'OIT et le CCI ont organisé conjointement pour cette grande orientation une réunion sur «le commerce électronique et le cyberemploi» qui avait pour thème «les TIC, les chaînes d'approvisionnement mondiales et le développement». Les participants à cette réunion ont examiné le rôle de la technologie et de l'innovation dans les chaînes d'approvisionnement; les mesures que les pouvoirs publics et les entreprises pourraient prendre pour explorer les possibilités d'un meilleur accès au marché et renforcer la compétitivité des entreprises, les incidences sur le marché du travail, et les coûts et avantages de ces changements.

109. En tant que premier organisme facilitateur pour six des grandes orientations définies par le SMSI, l'UNESCO a organisé une série de réunions de facilitation et identifié des domaines prioritaires pour certaines de ces grandes orientations⁴⁵. Pour la grande orientation C7, cyberscience, il s'agit de l'accès aux réseaux universitaires, de l'accès libre, du partage des connaissances de particulier à particulier et de la préservation des données scientifiques, des métadonnées normalisées et des ontologies. Pour la grande orientation C8, mémoire et patrimoine, contenu local et expressions culturelles contemporaines, diversité linguistique, recherche transversale et personnes handicapées. Pour la grande orientation C9, deux thèmes supplémentaires ont été identifiés, l'un sur «Éducation aux médias et maîtrise de l'information» et l'autre sur «Médias communautaires, radio et centres multimédias en particulier».

110. Une entité a fait remarquer que l'étendue structurelle de la mise en œuvre des grandes orientations rendait en elle-même difficile l'action concertée visant à circonscrire et définir les enjeux. Malgré les efforts faits pour constituer des sous-groupes d'éléments de chaque grande

⁴⁴ La documentation intégrale de la réunion est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/wsis/c5/index.html>.

⁴⁵ Pour les autres grandes orientations, prière de voir E/CN.16/2007/2.

orientation et le souci d'associer les parties prenantes à la coordination de ces sous-groupes, il n'était guère facile de maintenir le même niveau de participation et un processus de mise en œuvre soutenu. Qui plus est, le taux de participation et d'inclusion de nouvelles parties prenantes dans le processus de facilitation est demeuré faible. Cette entité a préconisé davantage de coordination entre les organismes facilitateurs principaux, avec une définition plus précise des rôles. Il a été proposé que cette coordination porte aussi sur un engagement commun à fournir des outils de mesure cohérents permettant de suivre et d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des thèmes principaux issus du SMSI. L'entité en question a également préconisé d'associer davantage les bureaux hors siège des organismes des Nations Unies à l'organisation des réunions de facilitation multipartenaires.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

111. La mise en œuvre des résultats du SMSI semble sur la bonne voie. Toute une série d'activités ont été signalées par les entités du système des Nations Unies dans le cadre de l'action qu'elles mènent pour mettre en œuvre lesdits résultats. Il convient de se féliciter de ce que bon nombre de ces activités ont été menées à bien dans le cadre de multipartenariats avec d'autres organisations aux niveaux régional, international, national et local.

112. S'agissant de la facilitation des grandes orientations, certaines entités ont fait état d'une bonne mobilisation des parties prenantes concernées, par le biais de réseaux électroniques et de consultations et de réunions en personne mais d'autres ont éprouvé des difficultés considérables à réunir toutes les parties prenantes et ont fait état d'un faible taux de participation de nouvelles parties prenantes au processus de facilitation. L'un des obstacles identifiés avait trait au coût élevé des réunions de facilitation en personne qui se tiennent à Genève, ce qui freine la participation des parties prenantes de pays en développement.

113. Les entités ont préconisé davantage de coordination entre les organismes facilitateurs principaux, afin de fournir des outils de mesure cohérents permettant de suivre et d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre en ce qui concerne les thèmes principaux issus du SMSI. Comme l'a souligné le groupe intersessions 2007-2008 de la Commission de la science et de la technique au service du développement, il faut établir des repères permettant de mesurer les progrès vers la réalisation des objectifs et des buts spécifiques énoncés dans le Plan d'action de Genève et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information. À cet égard, la Commission, par l'entremise du secrétariat de la CNUCED, pourrait envisager de collaborer étroitement avec le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information et les animateurs et facilitateurs principaux pour regrouper les 11 grandes orientations en groupes thématiques.

114. Par ailleurs, dans un souci de cohérence, le secrétariat de la CNUCED pourrait envisager d'organiser des consultations avec les facilitateurs des grandes orientations pendant la période intersessions 2008-2009, éventuellement dans le cadre du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, pour préciser davantage les rôles et étudier les moyens de rationaliser le processus d'établissement des rapports.

115. La Commission pourrait aussi envisager d'étudier les moyens de maximiser la participation et la contribution effectives de la société civile et des entités économiques aux travaux de la Commission.
